

PROCÈS-VERBAL DE LA QUARANTE-SEPTIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2024-2025 TENUE DU 7 AU 8 AVRIL 2025 PAR COURRIEL

Sont présents :

- M<sup>me</sup> la bâtonnière Catherine Claveau
- M<sup>e</sup> Marcel-Olivier Nadeau, vice-président
- M<sup>e</sup> Mylène Lemieux-Ayotte, vice-présidente
- M<sup>e</sup> Karine Beaudry
- M<sup>e</sup> Rémi Bourget
- M<sup>e</sup> Extra Junior Laguerre
- M<sup>e</sup> Caroline Gagnon
- M<sup>e</sup> Elhadji Madiara Niang
- M<sup>e</sup> Maxime Bernatchez
- M<sup>e</sup> Élisabeth Jutras
- M<sup>e</sup> Simon Tremblay
- M. Gérald Belley
- M. Pierre Delisle
- M<sup>me</sup> Nancy Potvin
- M<sup>me</sup> Diane Sicard-Guindon

Est absent :

- M<sup>e</sup> Régis Boisvert

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne

---

**1. RECOMMANDATIONS - MÉDAILLE ET MÉRITES 2025**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M<sup>me</sup> la bâtonnière Catherine Claveau en date du 7 avril 2025;**

**D'ATTRIBUER la Médaille à M<sup>e</sup> Jean Saint-Onge;  
Pour les motifs suivants, notamment :**

- Son apport considérable qui a contribué au développement de la société québécoise dans le domaine du droit, à l'avancement du droit et à son exercice;
- Son apport constant au développement du droit concernant les actions collectives;
- Son implication auprès du Barreau du Québec;
- Son engagement à la Fondation Marie-Vincent.

**D'ATTRIBUER un Mérite à M<sup>e</sup> Maria Rita Battaglia;**

**Pour les motifs suivants :**

- Sa contribution à l'amélioration de l'accès à la justice ou l'administration de la justice;
- Sa contribution particulière à la responsabilité sociale ou environnementale;
- La reconnaissance de son engagement social;
- Sa contribution particulière à la responsabilité sociale ou environnementale.

**D'ATTRIBUER le Mérite Christine-Tourigny à M<sup>e</sup> Anne-Marie Laflamme;**

**Pour les motifs suivants :**

- Son engagement envers la profession, son engagement social et sa contribution particulière à la progression des femmes dans la profession;
- Ses recherches sur le traitement des agressions sexuelles et du harcèlement sexuel survenus dans un contexte de travail.

**D'ATTRIBUER le Mérite Justice autochtone à M<sup>e</sup> Paul John Murdoch;**

**Pour les motifs suivants :**

- Son accomplissement d'un haut fait professionnel;
- Sa contribution particulière à l'avancement du droit et de la justice, en particulier à l'égard des communautés autochtones;
- Son implication au Barreau du Québec comme membre du Comité en regard des peuples autochtones.

**D'ATTRIBUER le Mérite Relève à M<sup>e</sup> Rime El Rhoul;**

**Pour les motifs suivants :**

- Ses réalisations professionnelles, par sa contribution à l'amélioration de l'accès à la justice ou l'administration de la justice ou par son engagement social, en lien avec la profession, et fait rayonner la profession dans sa communauté;
- Elle est aussi très impliquée bénévolement dans les activités du Barreau du Québec.

**D'ATTRIBUER le Mérite Engagement social à M<sup>e</sup> Maxime Gagné;**

**Pour les motifs suivants :**

- Son implication continue dans sa communauté;
- Il est très engagé dans la défense des droits de la personne et de la justice sociale, particulièrement dans le domaine de l'EDI.









CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration adoptée lors de la séance du 20 octobre 2022;

CONSIDÉRANT le courriel de [REDACTED] stagiaire, relativement à la demande d'autorisation afin que [REDACTED] puisse procéder à son assermentation à Genève;

CONSIDÉRANT que le stage de [REDACTED], stagiaire, s'est terminé le 10 février dernier au Bureau international du Travail, à Genève, et qu'elle a récemment commencé un contrat de travail au même endroit;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration peut, lorsque le candidat à l'inscription au Tableau de l'Ordre a complété son stage à l'extérieur du Québec et souhaite y poursuivre sa pratique, autoriser tout autre membre en règle à recevoir le serment d'une personne demandant son inscription au Tableau de l'Ordre;

D'AUTORISER [REDACTED], membre en règle, à recevoir le serment de [REDACTED] à Genève en vertu des articles 62 et 86.0.1 du *Code des professions*.

La Présidente,

La Secrétaire,

---

Catherine Claveau  
Bâtonnière du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre